

Distr. générale 2 juin 2020 Français

Anglais, arabe, chinois, espagnol et français seulement

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2454/2014

Rectificatif

Page 2, note de bas de page 1

Au lieu de M. Mandhane a indiqué qu'il ne représentait plus l'auteur, lire M me Mandhane a indiqué qu'elle ne représentait plus l'auteur.

GE.20-07324 (F) 100720 100710



